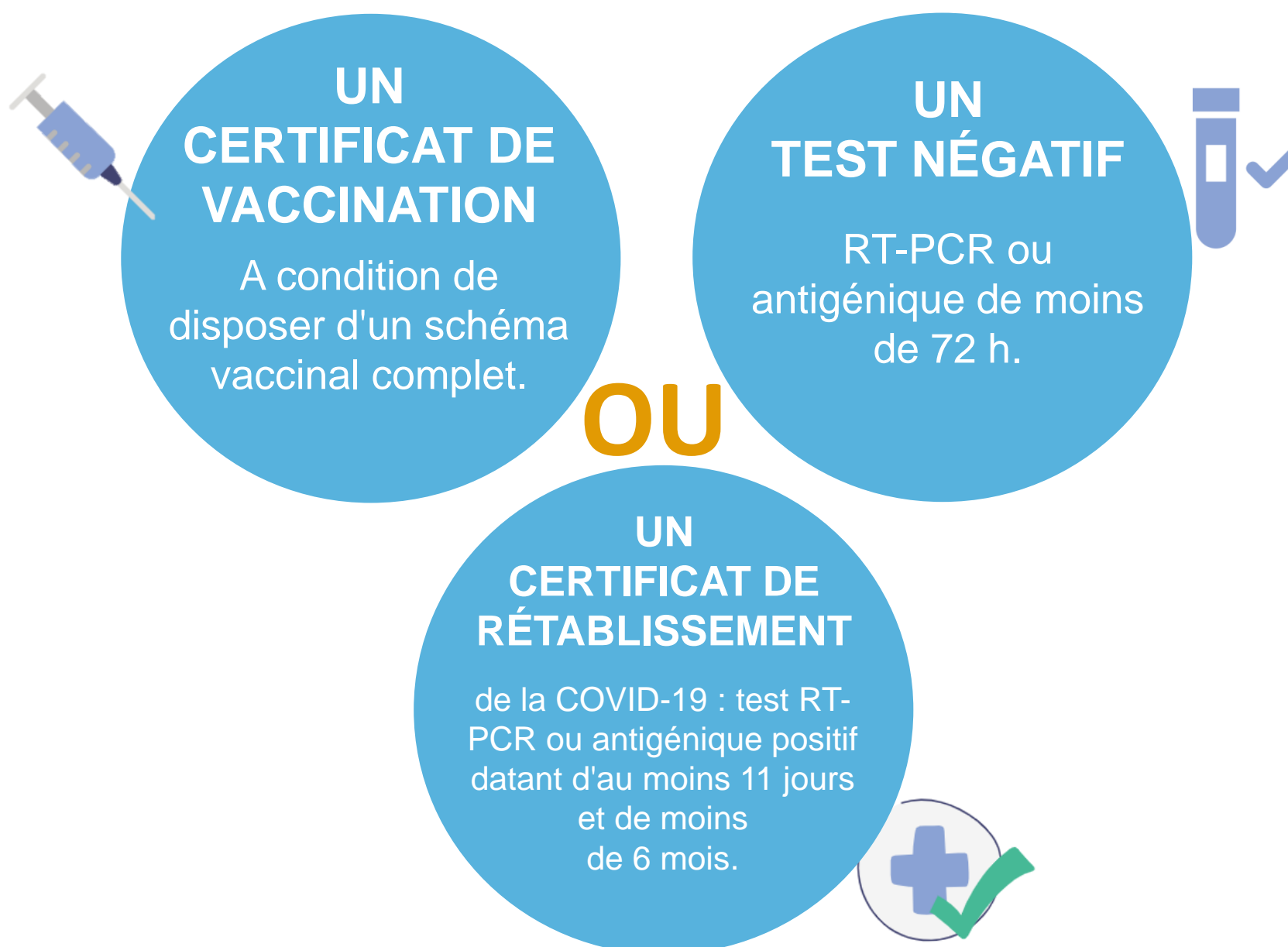


# A partir du 9 août

## Pass sanitaire obligatoire\* pour accéder à l'établissement

Comme suite aux dispositions législatives et réglementaires

Il vous est demandé de présenter à votre arrivée :



**Attention, sans ce pass**, l'accès à l'établissement vous sera refusé.  
Merci de votre compréhension.

Pour la sécurité de tous, il en est de la responsabilité de chacun.e de participer à l'effort collectif.

**#Jemefaisvacciner**

\*Pour les mineurs de +12 ans à partir du 30/09/21  
Preuve avec QR Code à privilégier, électronique ou papier.  
Pour plus d'information : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)